



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2025**

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 11 juin 2025, le règlement numéro 363-2025 décrétant la tarification de certains services et abrogeant le règlement numéro 205-2006.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la MRC au [www.mrcrocherperce.qc.ca](http://www.mrcrocherperce.qc.ca).

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*Donné à Chandler, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025 (12-06-2025)*

Christine Roussy  
Directrice générale et Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 12 juin 2025 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 12 juin 2025.

*Donné à Chandler, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025 (12-06-2025)*

Christine Roussy  
Directrice générale et Greffière-trésorière